

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes – 9 septembre 2016

Les Villes et Communes sous pression pour faire des économies : la situation lausannoise

Mme Florence Germond, Directrice lausannoise des finances et de la mobilité

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes – 9 septembre 2016

Contexte budgétaire de la législature 2012-2016 :

- Evolution des charges dans le domaine du social.
- Recapitalisation de la Caisse de pensions (CHF 200 mios).
- Stagnation des impôts dans un contexte économique fragilisé.
- Risques et pertes au niveau des recettes des Services industriels -CHF 40 mios.
- Fortes demandes d'investissements (projet Métamorphose).
- Niveau d'endettement élevé.
- Besoins exprimés pour la mise en œuvre du programme de législature (besoins importants dans les domaines de la police et la petite enfance).

2

Mesures d'optimisation de la gestion financière mises en œuvre dès le début de la législature par la Municipalité

- Fixation d'une enveloppe pour les mesures du programme de législature (notamment les mesures prioritaires).
- Mise en œuvre du PSAF (plan structurel d'amélioration financière) pour CHF 40 mios.
- Chiffrage standardisé des impacts financiers des projets (préavis, notes municipales, programme de législature).
- Gestion financière et établissement du budget par enveloppe + moratoire ept.
- Introduction de critères de compensation au niveau des crédits supplémentaires.
- Renforcement du suivi budgétaire.

Financement des mesures du Programme de législature, quelques exemples :

- **Renforcement sécuritaire.** 68 ept supplémentaires affectés aux tâches de police ont été créés depuis 2012 (CHF 8.2 mios bruts).
- **Petite enfance.** CHF 4.1 mios bruts annuels pérennes ont été consacrés à cette thématique ce qui a permis l'ouverture de 580 nouvelles places en garderie (348 en préscolaire et en 1-2P, 232 en APEMS 3-6P).

Plan structurel d'amélioration financière (PSAF)

- L'objectif vise à fournir un effort global de CHF 40 millions nets pérennes (50% en réduction de charges et 50% en augmentation de revenus) afin de financer les thématiques prioritaires, faire face aux enjeux futurs et garantir la marge de manœuvre de la Municipalité.
- **B2013**, mesures inscrites pour **CHF 21.4 millions**.
- **B2014**, mesures inscrites pour **CHF 18.6 millions**.

5

PSAF: principales mesures mises en œuvre

- Meilleure couverture des charges par des entités externes (CHF 5.6 millions).
- Mesures sur la masse salariale, non renouvellement de 38 ept (CHF 5.3 millions).
- Nouvelle taxe sur les équipements communautaires (CHF 3.4 millions).
- Nouvelle loi sur l'enseignement de la musique (CHF 1.1 million).
- Nouveau règlement sur la gestion des déchets (CHF 4.0 millions).
- Contrôle du stationnement et zones foraines (CHF 2.5 millions).
- Réduction des frais administratifs de la CPCL (CHF 1.9 million).
- Nouvelles règles d'indemnisation de la caisse de compensation lausannoise (CHF 0.8 million).
- Application du RGP et nouvelles mesures AO (adaptation tarifs/volume CHF 0.6 million).
- Réduction de subventions suite à la recapitalisation de la CPCL (CHF 0.5 million).

6

Bilan du PSAF après mise en œuvre

- Sans les mesures mises en place (planification financière, nouveaux outils de gestion financière, PSAF) les résultats annuels présentés par la Ville auraient été déficitaires.

en mios de CHF

	2013	2014	2015
Résultat publié (+ excédent / - déficit)	3.7	4.4	4.6
Mesures PSAF réalisées aux comptes	19	33.7	38.2
Résultat hors mesures PSAF (+ excédent / - déficit)	-15.3	-29.3	-33.6

- De manière cumulée, les effets liés aux mesures PSAF se sont élevées à près de CHF 100 mios depuis le début de la législature. En prenant en compte l'année 2016, le PSAF aura permis de contenir l'évolution des charges de près **CHF 130 mios sur l'ensemble de la législature 2011-2016.**

7

- **Crédits supplémentaires.** Introduction de critères de compensation au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'année :

En mios de CHF	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effet financier net des CS	10.8	13.2	14.8	16.4	20.7	11.9	10.7	2.5	-0.7	3.7	0.5

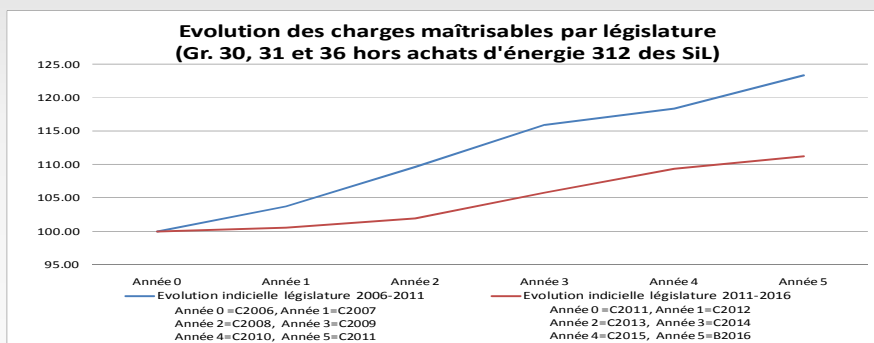
Réduction importante des montants octroyés par le biais des crédits supplémentaires annuels.

Critères de compensation également sollicités pour les annonces de dépassements.

8

Evolution des charges

Comparaison des législatures 2006-2011 et 2011-2016

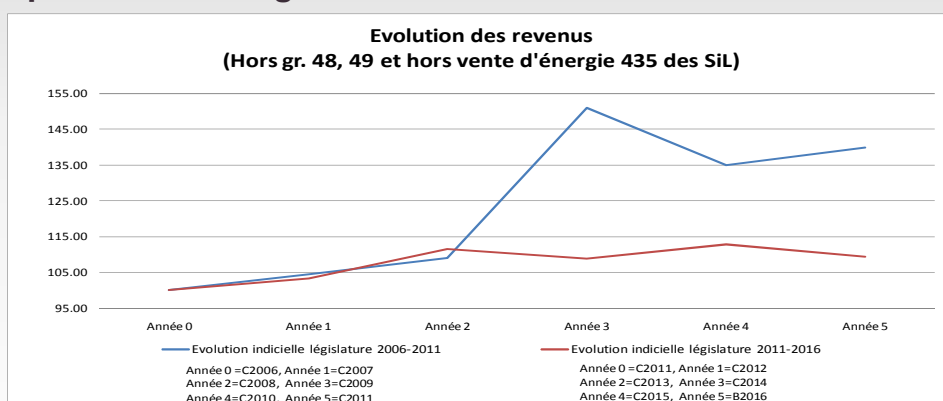


Un effort particulier lors de la législature 2011-2016 a permis de contenir l'évolution des charges par rapport à la précédente législature. Ceci résulte notamment de la mise en place d'un plan structurel d'amélioration financière. L'augmentation des charges a été divisée par 2 lors de cette législature (+23% 2006-2011, +11% 2011-2016).

9

Evolution des revenus

Comparaison des législatures 2006-2011 et 2011-2016



Par rapport à la législature précédente, les revenus de la période 2011-2016 ont stagné. L'évolution des revenus entre 2011 et 2016 est de +9% alors que les revenus ont augmenté de +39% entre 2006 et 2011.

10

Evolution des revenus

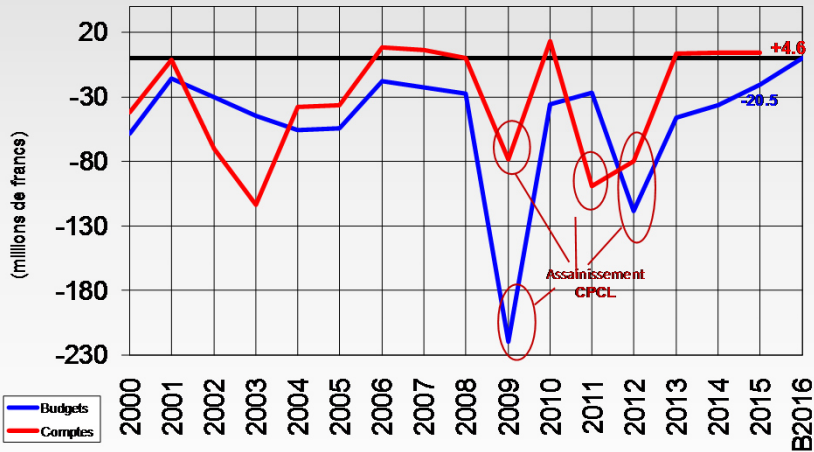
- Evolution modérée des recettes fiscales depuis le début de la législature (2011-2015, environ CHF 41 mios, soit CHF 8 mios/an correspondant à 1.7%).
- Réduction de dividendes EOS (CHF 36 mios) depuis le début de la législature.
- Progression de la facture sociale de près de CHF 22 mios sur cette même période (près de 4 pts d'impôt).

La maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier.

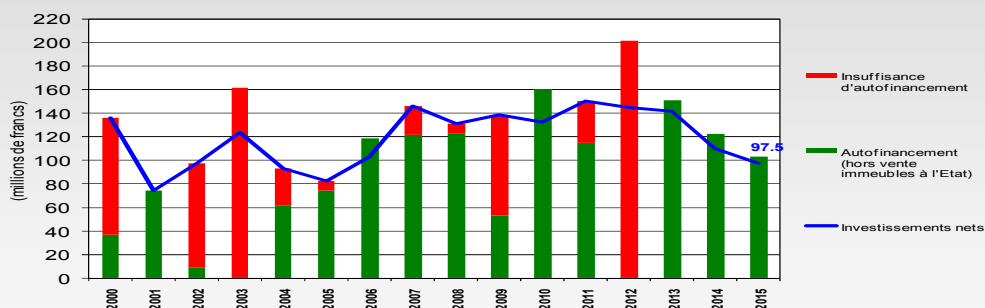
Elle doit être conjuguée à l'évolution des recettes, notamment fiscales, afin de permettre l'amélioration de la marge de manœuvre des collectivités.

Evolution du résultat

(du compte de fonctionnement)

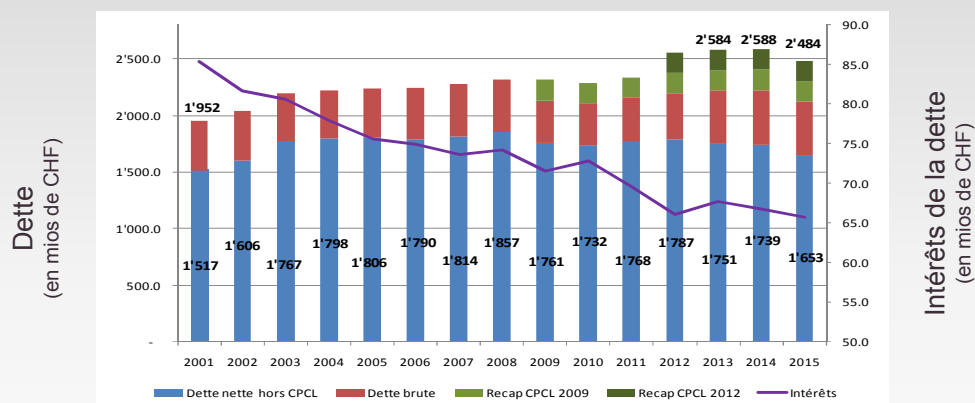


Investissements et autofinancement



- Marge d'autofinancement de ces trois dernières années suffisante pour financer l'intégralité des investissements (hors effet CPCL en 2012 l'autofinancement aurait été de CHF 126 mios).
- Marge d'autofinancement moyenne de CHF 116 mios sur la législature.

Evolution de la dette et des intérêts



Comptes 2009

- recapitalisation de la CPCL effet total : CHF 288 mios.
- effet sur l'endettement net : CHF 180 mios.

Comptes 2012

- recapitalisation de la CPCL : CHF 182.5 mios.

La Ville a recapitalisé la CPCL par des apports de CHF 470 mios (effet sur la dette nette CHF 362.5 mios).

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes – 9 septembre 2016

- Les mesures mises en œuvre doivent être le reflet de la volonté politique visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat.
- Des moyens doivent cependant être alloués afin de répondre aux besoins de la population (programme de législature).
- Le cas échéant des travaux d'amélioration financière doivent être entrepris et poursuivis afin de recouvrer une marge de manœuvre financière (fonctionnement et investissement).
- La maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier.
- Les Villes : dernier échelon institutionnel.

15

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes – 9 septembre 2016

Il s'agit de poursuivre l'objectif prioritaire qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population tout en améliorant la situation financière de nos Villes.

16

Merci de votre attention !